



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 16 décembre 2022

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 19 décembre 2022 à 20 h au Centre Gabriel-Nadeau situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Présentation du budget 2023;
- 4- Adoption du budget 2023;
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec

MRC de La Mitis

Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil, tenue en présentiel au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce (secteur Sainte-Luce-sur-Mer), le lundi 19 décembre 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, est également présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de la maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du budget 2023;
5. Période de questions;
4. Adoption du budget pour l'année 2023;
6. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance et mot de la maire

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Présentation du budget 2023

Chers citoyens, chères citoyennes,

Le lundi 12 décembre dernier, nous vous avons présenté le Plan d'action 2023 ainsi que le Programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025 et ce soir, c'est avec plaisir que nous vous présentons le budget pour l'année 2023.

L'adoption d'un budget ce n'est pas seulement un exercice comptable. Il doit refléter les aspirations, le développement, les besoins et les particularités de notre municipalité, et ce, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

2022-12-584



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Le budget c'est aussi une étape essentielle qui dépend des enjeux auxquels nous faisons face. Offrir des services municipaux dans un milieu de vie qui est à la fois urbain, industriel, agricole et touristique. C'est un beau et grand défi que nous croyons avoir relevé avec brio.

Le budget c'est aussi un exercice qui représente beaucoup de travail et de concertation pour l'équipe municipale et le conseil. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour les nombreuses heures consacrées à ce budget.

L'année 2023 sera une période marquée par une forte inflation et une explosion des coûts. Malgré le taux d'inflation évalué à 6,4 % en octobre dernier, malgré l'augmentation des coûts reliés au refinancement de la dette (estimé à 5 %), malgré le début du remboursement en capital du règlement d'emprunt pour la réfection du 3e Rang Est et Ouest, malgré la hausse du prix du carburant (30 %), malgré la négociation avec nos employés municipaux et nos pompiers, malgré la hausse de la quote-part à la MRC de La Mitis, malgré un gel du taux des taxes depuis 2 ans, nous réussissons à vous présenter un budget équilibré avec une hausse de 2,21 % d'augmentation de la taxe foncière. Cela représente une hausse de 0,022 cent du 100 \$ d'évaluation, soit un taux qui passe de 0,996 \$ à 1,018\$ du 100 \$ d'évaluation.

Pour ce qui est des taxes de services, le coût chargé pour les citoyens concernés sera le coût réel. Il va sans dire qu'il y aura une hausse marquée pour les matières résiduelles qui passera de 202,81 \$ à 295,91\$ par résidence à titre d'exemple.

Pour la taxe d'aqueduc, c'est une hausse de 135,39 \$ à 152,54\$ et la taxe d'égout passe de 113,10 \$ à 131,59 \$.

Dans ce budget, nous abordons de front tout l'enjeu de l'habitation. La création de fonds réservés à l'immobilier permettra d'accroître, de façon importante, notre offre. La construction de nouvelles résidences à Sainte-Luce aura des impacts très importants sur les revenus de la municipalité, et par le fait même, sur le contrôle pour tous les citoyens de hausse de taxes futures.

En 2022, c'est une hausse du rôle d'évaluation de 4 millions de la valeur foncière imposable qui a apporté un surplus des revenus de taxes de 300 000 \$, ce qui nous permet d'équilibrer notre budget. Nous avons accueilli 50 nouvelles familles, dont 15 nouvelles résidences.

Notre développement touristique prendre aussi un tournant. Nous allons de l'avant avec la revitalisation du quai et de l'Anse-aux-Coques.

Notre bijou, notre carte de visite, notre plage amènent chaque année des milliers de touristes dans notre municipalité. Ceux-ci participent activement à la vie économique et à l'essor de nos commerces.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Pour ce secteur, nous souhaitons mettre en œuvre plusieurs dispositions qui permettront la venue de nouveaux commerces, ce qui aura aussi un impact direct sur notre développement touristique, et par le fait même, sur les revenus de la municipalité. La mise en place des stationnements payant, au printemps 2023, nous permettra d'investir les profits dans nos infrastructures touristiques et ne plus utiliser la taxe foncière pour le faire.

Il y aura aussi tout le dossier de la lutte aux changements climatiques et la protection de nos berges pour lesquels le gouvernement sera interpellé.

Pour le conseil municipal, il est important de vous présenter un budget équilibré où nous n'avons pas à utiliser l'excédent des années passées.

Nous ne voulons pas «pelleter» par en avant. Il est important de conserver un coussin pour faire face aux incertitudes, sécuriser notre flotte de véhicules, améliorer notre réseau routier, valoriser nos espaces communautaires et nos installations sportives.

Nous ne pouvons pas et ne voulons pas relayer nos obligations aux futurs conseils, nous prenons nos responsabilités. Le conseil a fait ses devoirs et nous sommes fiers de vous présenter ce budget qui nous l'espérons, répond aux aspirations de la population de Sainte-Luce.

Nous nous distinguons par la compétence de notre personnel, par la mobilisation de notre conseil et notre volonté de bien faire pour offrir une qualité de vie toujours croissante à notre population.

Solidairement,

Micheline Barriault

2022-12-585

5. Adoption du budget pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Victor Carrier, et résolu à majorité que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2023 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la municipalité.

Le vote est demandé :

Ovila Soucy - Contre
Sandra Bérubé - Pour
Joël Gagnon - Pour
Victor Carrier - Pour
Marie Côté - Pour

Avec 4 VOTES POUR et 1 VOTE CONTRE, la résolution 2022-12-586 est réputée ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

BUDGET DE L'ANNÉE 2023

REVENUS

TAXES

▪ Taxes sur la valeur foncière	2 884 574 \$
▪ Tarification pour services municipaux	974 031 \$
▪ Tarification pour le service de la dette	171 890 \$

TOTAL TAXES 4 030 495 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	21 609 \$
▪ Immeubles des réseaux	35 189 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 666 \$

TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES 60 464 \$

TRANSFERTS - ENTENTES - PARTAGE DE FRAIS

▪ Transfert de droits	43 430 \$
▪ Transport	451 184 \$
▪ Hygiène du milieu	178 430 \$

TOTAL TRANSFERTS 673 044 \$

SERVICES RENDUS

Aux organismes municipaux

▪ Sécurité publique	11 500 \$
▪ Transport	2 707 \$

TOTAL AUX ORGANISMES MUNICIPAUX 14 207 \$

AUTRES SERVICES RENDUS

▪ Stationnements payants	58 158 \$
▪ Hygiène du milieu	8 750 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	3 000 \$
▪ Loisirs et culture	67 340 \$

TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS 137 248 \$

TOTAL SERVICES RENDUS 151 455 \$

IMPOSITION DE DROITS 237 000 \$

AMENDES ET INTÉRÊTS 50 000 \$

REVENUS ÉOLIENS 286 182 \$

AUTRES REVENUS 27 300 \$

AFFECTATION DU SURPLUS 24 000 \$

TOTAL DES REVENUS 5 539 940 \$

DÉPENSES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	164 368 \$
▪ Application de la loi	5 600 \$
▪ Gestion financière et administrative	486 432 \$
▪ Greffe	5 000 \$
▪ Évaluation	57 995 \$
▪ Gestion du personnel	1 500 \$
▪ Autres(Professionnels/QP)	81 965 \$

TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	249 706 \$
▪ Sécurité incendie	276 730 \$
▪ Sécurité civile	1 600 \$
▪ Autres (Brigadiers)	35 904 \$

TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

▪ Voirie municipale	428 315 \$
▪ Enlèvement de la neige	497 849 \$
▪ Éclairage des rues	20 825 \$
▪ Circulation et stationnement	80 808 \$
▪ Transport en commun	62 984 \$

TOTAL TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU / EAU ET ÉGOUT

▪ Administration eau et égouts	22 820 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	117 130 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	103 058 \$
▪ Traitement des eaux usées	107 776 \$
▪ Réseaux d'égout	48 185 \$

TOTAL EAU ET ÉGOUT

MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Cueillette et transport	104 707 \$
▪ Élimination	312 545 \$
▪ Matières recyclables	71 690 \$
▪ Traitement	92 066 \$
▪ Matières organiques	47 699 \$

TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMENAGEMENT - URBANISME – DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	120 012 \$
▪ Tourisme	55 547 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)**

▪ Promotion, urbanisme et développement	90 513 \$
▪ Projets communautaires	54 000 \$

**TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME –
DÉVELOPPEMENT** **320 072 \$**

LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	130 678 \$
▪ Gymnase et Pavillon des loisirs	55 440 \$
▪ Patinoires extérieures	33 089 \$
▪ Plages, promenade, quai	60 853 \$
▪ Parcs et camp de jour	110 642 \$
▪ Autres (Supralocaux/événements)	81 619 \$
▪ Salle Louis-Philippe-Anctil et autres locaux	82 080 \$
▪ Bibliothèques	23 567 \$

TOTAL LOISIRS ET CULTURE **577 968 \$**

FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	254 207 \$
▪ Frais de refinancement	41 340 \$

TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT **295 547 \$**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	789 900 \$
▪ Remboursement FDR	49 427 \$

TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES **839 327 \$**

TOTAL DES DÉPENSES **5 539 940 \$**

5. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

6. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 20h28.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)**

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault, maire

Micheline Barriault
Maire

Sheldon Cote
Directeur général et greffier-
trésorier